

### Votre contact

Christelle COUE-ROBELIN  
05 49 61 20 66  
couec@poitou.ifrb.fr

### Durée

1,00 jour(s)  
7:00 heures

### Public

Entreprises & artisans du Bâtiment,  
entreprises générales, constructeurs  
de maisons individuelles, bureaux  
d'études...

### Pré-requis

Si possible, avoir suivi la formation  
« Se positionner sur les marchés de la  
rénovation ou de la construction de  
bâtiments accessibles »  
Etre titulaire de la marque « Les Pros  
de l'Accessibilité » ®

### Moyens pédagogiques et supports

Echantillons de produits, fauteuil  
roulant  
Vidéo et photos de démonstration  
Vidéo-projection  
Études de cas sur plans de réalisation  
de travaux

### Documents fournis aux participants :

Réglementation actualisée  
QCM  
Documentation de produits  
Fiches et guides techniques  
(conditions d'acquisition par les  
stagiaires selon modalités internes à  
leur production)

**Il est demandé aux stagiaires de se munir  
d'une clef USB (1 Go) pour la diffusion de  
documents volumineux.**

### Informations complémentaires

Formation co-animée par un  
formateur et un ergothérapeute.

### Objectifs de la formation

Réviser et mettre à jour ses connaissances relatives aux marchés de la rénovation ou de la construction de bâtiments accessibles

### Programme

Tour de table permettant de faire le bilan des expériences des stagiaires sur ce marché depuis leur engagement sur ce thème (réussites, échecs, améliorations des offres proposées...)

Passation d'un QCM de 15 questions (correction ludique en fin de journée)

Rappel des fondamentaux : types de handicaps, la notion de PMR, les transferts, le dimensionnel...

Travail de groupe à partir de 4 études de cas : personne paraplégique, personne hémiplégique, personne âgée en perte de mobilité, personnes touchées par un handicap sensoriel (auditif, visuel)

Point sur le dispositif « Les Pros de l'Accessibilité » ®, sur le plan de la communication et sur le plan de la documentation générale proposée, dont les fiches techniques par métier, les publications...

Mise à jour des connaissances des stagiaires sur le plan réglementaire (arrêté du 8 décembre 2014 pour les ERP existants, point sur les AdAP et les marchés attendants)

Mise à jour sur le plan des innovations et techniques

Point sur les attentes grandissantes de la société vis à vis du vieillissement de la population

Travail de groupe, pour faire émerger chez chacun un marché sur lequel il peut développer son activité

